



MAIRIE DE

Gragnague

Graine d'infos
Octobre 2018

Informations municipales

Avis aux bacheliers 2018 mention « très bien »

La Municipalité souhaite féliciter les jeunes bacheliers gragnaguais ayant obtenu la mention « très bien ». Afin d'organiser cette réception, nous invitons tous les étudiants concernés à se manifester en mairie munis de leur précieux diplôme.

Informations associatives

De nouveaux cours de danse parent-enfant et danse portage à Gragnague !

T I C O T A C A M est une association qui a pour but de promouvoir le plaisir et le partage de la danse à tout âge. Camille VIALE vous propose des ateliers de Danse Parent-Enfant novateurs. Diplômée d'Etat en tant qu'Educatrice de Jeunes Enfants et Professeur de danse depuis plus de 10 ans, Camille a élaboré un programme de séances adaptées au besoin des familles et ceci quelque soit l'âge des enfants



• Danse Parent-Enfant : Ces stages s'adressent aux Parents souhaitant partager un moment de danse privilégié avec leurs petits ou grands enfants dans un univers musical très varié.

• Danse Portage : accessibles dès les premiers mois de vie de l'enfant, ces ateliers permettent de partager un moment plein de tendresse et de poésie grâce aux systèmes de portage (écharpe, porte bébé...), toujours en soutenant le lien parent – enfant. Soin apporté au lien et à la relation parent-enfant, plaisir de la danse et du mouvement ensemble, découverte ludique de son corps et de ces différentes possibilités, exploration musicale sont au cœur des ateliers Ticotacam.

« Proposer et accompagner des moments de tendresse, de rire et de créativité, de vie tout simplement, juste du pur bonheur et un grand privilège ». Contact : Camille Viale au 06 69 11 17 87 ou à l'adresse mail suivante : ticotacam@hotmail.com

20 et 21 octobre : Fête de la Châtaigne et vide-grenier

Le Comité des Fêtes et l'association du Foyer Rural vous invitent à un weekend festif : Attractions foraines, buvette et traditionnelle vente de châtaignes grillées par l'association du Foyer Rural animeront le centre du village le samedi 20 octobre après-midi et le dimanche 21 octobre prochains. Le vide-grenier organisé par le Comité des Fêtes débutera le dimanche matin dès 8h. Le formulaire d'inscription et le règlement insérés au verso de cette graine d'infos sont également disponibles en mairie ou téléchargeables sur le site internet de la commune ainsi que sur la page Facebook du Comité des Fêtes. La date limite des inscriptions est fixée au jeudi 18 octobre 2018. Nous vous attendons tous nombreux pour cette manifestation.



La carte de pêche à 50%

A compter du 1er octobre, vous pouvez bénéficier d'une carte de pêche à tarif réduit. Cette carte équivalente à la carte « personne majeure », valable jusqu'au 31 décembre, est au prix de 37€ au lieu de 74€.

Pour la carte « interfédérale », elle est au prix de 67€ au lieu de 96€. Vous pouvez vous procurer cette carte chez votre revendeur habituel ou chez M. Didier AVERSENG (06 87 10 06 97) ou encore sur internet sur www.cartedepeche.fr

www.gragnague.fr



Formulaire d'inscription Personne physique

Vide-Grenier du dimanche 21 octobre 2018

Cette manifestation est organisée par le Comité des Fêtes de Gragnague

Je soussigné(e)

Nom :Prénom.....
Adresse :
CP :
Ville :
Tél :
Email :
Titulaire d'une pièce d'identité : Carte Nationale d'identité
 Passeport
 Permis de conduire
N° :
Délivré le :par :

Nombre de mètres linéaires x 3,50 € = (**Minimum 3m linéaires**)

Paiement par chèque à l'ordre du **Comité des Fêtes de Gragnague**

Déclare sur l'honneur :

- De ne pas être commerçant(e)
- De ne vendre que des objets personnels et usagés (article L 310-2 du Code de commerce)
- De non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile, (article R321-9 du Code pénal)

Demande l'autorisation d'exposer pour la journée du 21 octobre 2018 et je reconnais avoir pris connaissance du règlement et m'engage à m'y conformer. Je joins à mon inscription la **photocopie recto-verso de ma pièce d'identité** ainsi que le **paiement** de ma réservation.

Formulaire à retourner avant le jeudi 18 octobre 2018 soit :

- Par Email : cdffragnague@gmail.com
- Par voie Postale à l'adresse : Comité des fêtes de Gragnague 15, place Bellegarde 31380 GRAGNAGUE
 - Ou dépôt de l'inscription avec paiement directement dans une urne installée à l'accueil de la Mairie de Gragnague pour cette manifestation.

Le comité des fêtes joindra ce formulaire au registre pour remise au Maire de la commune.

Fait à le Signature :

REGLEMENT INTERIEUR DU VIDE GRENIER DE GRAGNAGUE

Art. 1 : Cette manifestation est organisée par Le Comité des Fêtes de Gragnague qui donne exceptionnellement l'autorisation d'occuper le domaine public le dimanche 21 octobre 2018. L'accueil des exposants débute à 5h30 et se termine à 8h.

Art. 2 : Les emplacements seront attribués par ordre chronologique d'arrivée des participants sur le lieu de la manifestation.

Art. 3 : Le demandeur s'engage à se conformer aux lois et ordonnances de police et d'hygiène en usage dans la commune de Gragnague.

Art. 4 : Ce vide grenier est strictement réservé aux particuliers, non professionnels. Les particuliers sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usages deux fois par an au plus, conformément à la Loi 2005-882 du 2 août 2005, art.21 journal officiel du 3 août 2005.

Art. 5 : Toute personne devra justifier de son identité en présentant un justificatif lors de son inscription ou le matin de la manifestation. Ces informations seront collectées dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle déposées en préfecture.

Art. 6 : Le Comité des fêtes reste la seule instance compétente pour annuler une inscription et procéder au remboursement de celle-ci si l'annulation est signalée avant le **jeudi 18 octobre 2018** et aucun remboursement ne sera effectué en cas d'intempéries.

Art. 7 : La Municipalité et le Comité des Fêtes se déchargeant de toute responsabilité à l'égard de tout matériel entreposé sur les aires mises à disposition des exposants et ce dès leur arrivée et jusqu'à la fin de leur activité. Par ailleurs, chaque exposant assumerà l'entière responsabilité des dégâts éventuellement occasionnés par son matériel, tant aux biens qu'aux personnes.

Art. 8 : Il est interdit de stationner ou de réserver les places la veille. Aucun véhicule n'est autorisé à stationner sur les places d'exposition de l'ouverture à la fermeture du vide grenier. Le déchargement est autorisé avant 8h. Un parking réservé aux exposants sera installé sur la zone verte.

Art. 9 : L'allée de la briketterie devra être laissée libre pour permettre l'accès aux secours/déviation. L'accès au défibrillateur situé à l'EDP devra rester accessible, de même que l'accès des personnes à mobilité réduite au terrain de pétanque situé sur la place Bellegarde, signalés par des barrières. Il est demandé de laisser un accès aux manèges, qui seront signalés par des barrières.

Art. 10 : Les exposants devront apporter leur matériel. Le Comité des fêtes ne fournira aucune table ni tréteau.

Art. 11 : Les objets non vendus ne pourront être laissés sur place, sous peine de poursuite pouvant entraîner une amende.

Art. 12 : Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et ne pas proposer à la vente des biens non-conformes aux règles (vente d'animaux, armes, nourriture, CD et jeux gravés (copies), produits inflammables, etc.). Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Art. 13 : L'inscription à ce vide-grenier implique l'acceptation du présent règlement. Les organisateurs se réservent le droit de vérifier la longueur des stands.

Art. 14 : La police du vide grenier reste sous la compétence du maire, dans la mesure de ses moyens ainsi que la gendarmerie.

Règlement établi par le Comité des Fêtes.

Merci d'apposer la mention « lu et approuvé »

Nom, Prénom et Signature